

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du lundi 04 décembre 2023

Date de la convocation: 27/11/2023

Membres en exercice : 8	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON</i>
Présents : 7	Présents : Bruno BICHON, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Florine DUPONT SENES, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL
Votants: 8	Représentés: Monique JANIN par Florence FOURNEAU
Pour: 6	Excusés:
Contre: 0	Absents:
Abstentions: 1	Secrétaire de séance: Florine DUPONT SENES

Objet: Demande subvention 2024 à l'Etat pour projet eau et assainissement Château Garnier - DE_2023_042

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé un projet structurant global sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit de la mise en conformité des ouvrages d'adduction et de distribution de l'eau potable ainsi que le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, la création de steps au sein du village et des hameaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire commencer les travaux de mise en conformité par le hameau de Château Garnier avec la création d'une station d'épuration avec filtration par roseaux. L'ensemble de ces opérations étant inscrites au contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Une demande de subvention auprès de l'Etat et au regard de la somme du montant total du projet est formulée en deux tranches fonctionnelles sur 2024 et sur 2025.

Le coût total de la tranche 1 (2024) s'élève à 1 019 930,00 € HT décomposé comme suit :

- Réfection réseaux distribution AEP et collecte : 978300,00 € HT
- Mise aux normes du captage de l'Ajasson : 41 630,00 € HT

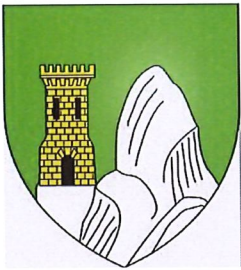
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ADOpte le projet tel qu'il est présenté

ARRETE le plan de financement comme suit :

Coût réfection des réseaux de distribution AEP et collecte :	978 300,00 €
Etat 2024 30% :	293 490,00 €
Agence de l'eau 30% :	293 490,00 €





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Départemental 10% :	97 830,00 €
Fonds propres :	293 490,00 €
Coût mise aux normes du captage de l'Ajasson :	41 630,00 €
Etat 2024 30% :	12 489,00 €
Agence de l'eau 30% :	12 489,00 €
Conseil Départemental 10% :	4 163,00 €
Fonds propres :	12 489,00 €

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement du projet notamment une aide financière à l'Etat à hauteur de 305 979,00 € HT.

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux inscrits au budget primitif 2024.

CHARGE le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno BICHON

